

**ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
DES DOCTORANTS CONTRACTUELS
de l'Université Bordeaux Montaigne**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu le code de la recherche, et notamment son article L.412-2,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 5 et L. 6,

Vu loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9 bis,

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche, et notamment son article 10,

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles au 04 décembre 2014 dans la fonction publique de l'Etat,

Vu les circulaires du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 mars 2014, du 3 juin 2014, du 1^{er} août 2014 relatives aux élections professionnelles de décembre 2014,

Vu les statuts de l'Université Bordeaux Montaigne mis en conformité avec la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur adoptés en conseil d'administration en sa séance du 28 mars 2014,

Vu l'avis du comité technique en date du 30/09 2014 relatif à la mise en place de la commission consultative des doctorants contractuels (CCDC) de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 10/10/2014 portant approbation de la décision de création de la commission consultative des doctorants contractuels (CCDC) de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté du 10/10/2014 modifié par arrêté di 16/10/2014 portant organisation des élections à la commission consultative des doctorants contractuels (CCDC) de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la liste électorale arrêtée en date du 04/11/2014 pour l'élection des doctorants contractuels à la commission consultative des doctorants contractuels (CCDC) de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la proposition de la commission de la recherche du conseil académique formulée en sa séance du 08 janvier 2015 pour la désignation des membres élus de la commission de la recherche appelés à siéger à la commission consultative des doctorants contractuels (CCDC) de l'Université Bordeaux Montaigne, en tant que représentants de la commission de la recherche,

Considérant qu'en l'absence de candidature du sigle déposée pour les élections des représentants des doctorants contractuels à la commission consultative des doctorants contractuels (CCDC) de l'Université Bordeaux Montaigne, il a été procédé le 18 décembre 2014, à 10h00, au siège de l'Université Bordeaux Montaigne – bâtiment administration – 1^{er} étage (salle Montaigne) et en présence de scrutateurs, à la mise en œuvre d'un tirage au sort parmi la liste des électeurs à la commission consultative des doctorants contractuels éligibles au moment de leur désignation, conformément aux dispositions de l'article 5.9 de la décision de la commission consultative des doctorants contractuels (CCDC) de l'Université Bordeaux Montaigne, telle qu'approuvée par délibération du conseil d'administration en date du 10/10/2014,

Considérant que parmi les seize (16) noms tirés au sort, huit (8) doctorants contractuels ont expressément signifié leur acceptation de leur désignation à la commission consultative des doctorants contractuels,

ARRÊTÉ

Article 1:

Sont désignés membres de la commission consultative des doctorants contractuels de l'université Bordeaux Montaigne en qualité de représentants des doctorants contractuels, pour un mandat de deux ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté:

Titulaires	Suppléants
Soizic ESCURIGNAN – doctorante contractuelle	Aubin GONZALES – doctorant contractuel
Sophie HULOT – doctorante contractuelle	Antoine JAYAT – doctorant contractuel
Pierre MAROT – doctorant contractuel	Olga KONKKA – doctorante contractuelle
Nina MANSION – doctorante contractuelle	Pierre-Amiel GIRAUD – agrégé doctorant contractuel

Article 2:

Sont désignés membres de la commission consultative des doctorants contractuels de l'université Bordeaux Montaigne en qualité de représentants des membres élus de la commission de la recherche personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, pour un mandat de quatre ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté :

Titulaires	Suppléants
Michel FIGEAC - professeur des universités	Eric BENOIT - professeur des universités
Cédric BRUN – maître de conférences	Alexis GORGUES – maître de conférences
Christophe LASTECOUCERES - HDR	Cécile CROCE - HDR
Daniel De la FUENTE – professeur agrégé	Sylvie SENEGES – PLP

Article 3:

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance de l'ensemble des services et des personnels de l'université, par voie d'affichage au siège de l'Université Bordeaux Montaigne (hall du bâtiment administration) et par voie de mise en ligne sur le site web de l'Université Bordeaux Montaigne.

Fait à Pessac, le 09 janvier 2015.



Le Président
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le:

12 JAN. 2015

PRÉSIDENCE

Transmis au recteur chancelier des universités le:

09 JAN. 2015